

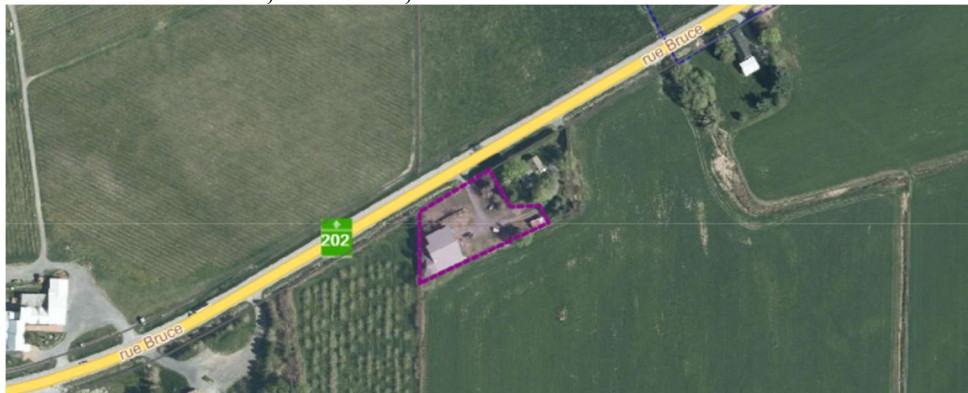
# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET MESURES DE PARTICIPATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE DE MODIFICATION DU PPCMOI-22-01 – 1005, RUE BRUCE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Dunham a adopté le premier projet de résolution (résolution 108-24), accordant la demande de modification du PPCMOI-22-01, relativement au 1005, rue Bruce (lot 5 220 524 du cadastre du Québec) conformément au Règlement n°446-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Ce projet de résolution vise à modifier le PPCMOI-22-01 de manière à autoriser l'aménagement et l'exploitation de deux terrasses d'une superficie totale de 134 mètres carrés avec permis d'alcool ainsi que la tenue d'événements privés liés à l'activité de production de bière tout en conservant l'usage « brasserie artisanale » autorisée dans le cadre du PPCMOI-22-01 sur le lot 5 220 524 du cadastre du Québec situé en zone A-2.

### **Localisation du 1005, rue Bruce, Dunham**



La description détaillée du lot visé et des informations additionnelles sur le projet peuvent également être obtenues à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. Des informations seront également ajoutées incessamment dans le bulletin municipal et dans le site Internet de la Ville à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions qui seraient susceptibles d'approbation référendaire conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Étant donné les dispositions du Règlement n° 444-22 décrétant la politique de participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme de la Ville de Dunham, les mesures d'information, de consultation, de participation active et de rétroaction organisées par la Ville remplacent le processus d'approbation référendaire.

### Assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation quant à cette demande (PPCMOI-22-01) sera tenue le 9 juillet 2024 à 17h30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. À cette occasion, ce projet sera expliqué en détails ainsi que sa procédure d'adoption. Les personnes qui désirent émettre des commentaires et des questions quant à ce projet auront également l'opportunité de le faire.

### Consultation écrite

La Ville acceptera les commentaires écrits au sujet de ce projet de PPCMOI jusqu'au 12 juillet 2024 à 12 h. Ainsi, toute personne ou organisation désirant s'exprimer sur ce projet peut le faire à l'assemblée publique de consultation ou en transmettant des commentaires écrits, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :


- [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca)
- 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0

### Mesures additionnelles d'information, de participation citoyenne et de rétroaction sur le processus de participation publique

Une activité de participation citoyenne est également prévue dans le processus d'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI-22-01. Cette activité aura la forme d'une visite terrain à 17h30 le 26 juin 2024, au 1005, rue Bruce, Dunham. Lors de cette activité, il sera possible de réaliser une visite publique extérieure des lieux comprenant une explication du projet de modification par un représentant de la Ville.

Le rapport en lien avec le processus, incluant l'assemblée publique de consultation, la consultation écrite et l'activité de visite terrain sera déposé à une séance du conseil municipal avec des recommandations pour le conseil.

**FAIT À DUNHAM, CE 11<sup>E</sup> JOUR DE JUIN 2024.**



Jessica Tanguay, greffière